

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEPTIÈME (487^e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, TENUE LE 23 AVRIL 2019, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN (LOCAL H7-1190) DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

RÉSOLUTION CAD-11924

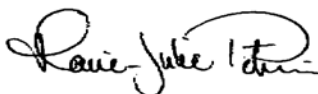
**Budget initial du fonds de fonctionnement et
plan des effectifs de l'Université du Québec
à Chicoutimi pour l'année 2019-2020**

- ATTENDU** l'article 44 de la Loi sur l'Université du Québec;
- ATTENDU** le Règlement général 4 « Pouvoirs des instances statutaires »;
- ATTENDU** le Règlement relatif aux affaires financières;
- ATTENDU** le Règlement relatif aux ressources humaines;
- ATTENDU** les consultations effectuées à l'occasion de l'élaboration du budget initial du fonds de fonctionnement et du plan des effectifs pour l'année 2019-2020;
- ATTENDU** le rapport déposé par le Service des ressources financières;
- ATTENDU** la recommandation du Comité d'audit;
- ATTENDU** la recommandation de la vice-rectrice aux affaires administratives;

Sur PROPOSITION de Mme Denyse Blanchet, APPUYÉE par M. Claude Gilbert, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- 1- **D'** adopter le budget initial du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec à Chicoutimi pour l'année 2019-2020, tel qu'annexé à la présente et en faisant partie intégrante;
- 2- **D'** adopter le plan des effectifs de l'Université du Québec à Chicoutimi pour l'année 2019-2020, tel qu'annexé à la présente et en faisant partie intégrante.

La secrétaire de réunion,



Marie-Julie Potvin

Saguenay, le 24 avril 2019